



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Excellence et rayonnement de la diplomatie française

Question écrite n° 45556

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le décret du 16 avril 2022 qui prévoit la mise en extinction progressive de deux corps d'encadrement supérieur du ministère des affaires étrangères, celui des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires. Le décret indique qu'ils « seront mis en extinction » à partir de 2023. Les actuels 800 hauts-fonctionnaires du ministère des affaires étrangères ont jusqu'au 1er janvier 2023 pour choisir de rejoindre le corps des « administrateurs d'État ». La publication de ce décret a entraîné de nombreuses critiques du monde de la diplomatie, sur le risque d'une diplomatie « à l'américaine » ou « à deux vitesses ». Il souhaite savoir comment elle compte éviter ces écueils et maintenir l'excellence et le rayonnement de la diplomatie française.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45556

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2022](#), page 3242

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)